

ARRETE MUNICIPAL n°AC 2026.75

Objet :
**Réglementation de la circulation
pour l'organisation de
manifestations nautiques
les 30 et 31 mai 2026**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article L. 411-1 ; R.411-8, R.411-25,
- ◆ Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5
- ◆ Vu la demande présentée par l'association « Internautique Saint Jorioz », impasse des roseaux 74410 Saint-Jorioz, pour permettre l'organisation de courses nautiques le **samedi 30 et le dimanche 31 mai 2026**.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre la mise en place et le déroulement dans de bonnes conditions des courses nautiques « **bol d'or** », le **parking des roseaux** sera fermé au public et réservé à l'usage des organisateurs du **jeudi 28 mai 2026 à 19heures au dimanche 31 mai 2026 à 20heures**.
Durant cette même période, le « **ponton des saisonniers** » sera également réservé à l'usage des organisateurs. ---

Article 2 :

Le **dimanche 31 mai 2026 de 10h à 17h**, les organisateurs ont l'autorisation d'occuper l'espace public autour du site de l'internautique afin de permettre la mise en place d'un marché aux « puces nautiques »

Article 3 :

Un barriérage sera mis en place par les services techniques de la commune.
L'organisateur devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires, afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation et le maintien du site dans son état initial.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur, Internautique, impasse des roseaux, 74410 Saint-Jorioz.
organisation@boldorannecy.com
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 29.05.2026

Le Maire
Michel BEAL

